

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :

3 029 509

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

14 61960

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : B 65 D 85/50 (2016.01), A 47 G 7/06, A 01 G 5/06

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 05.12.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 10.06.16 Bulletin 16/23.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : MECAFLOR — FR.

⑦2 Inventeur(s) : SURRIRAY LAURENT.

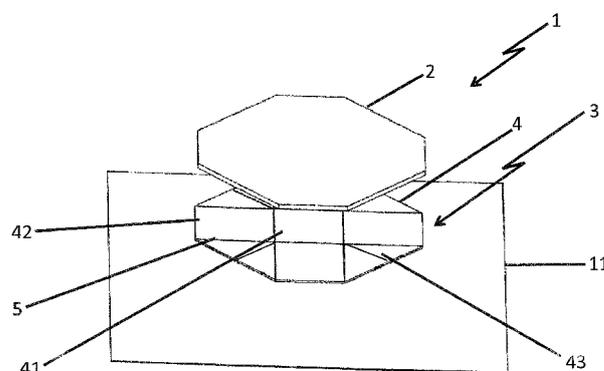
⑦3 Titulaire(s) : MECAFLOR.

⑦4 Mandataire(s) : IPSILON - BREMA-LOYER.

⑤4 EMBALLAGE NOTAMMENT POUR FLEURS COUPEES.

⑤7 L'invention concerne un emballage (1) notamment  
pour fleurs coupées, ledit emballage (1) comprenant une  
feuille en un matériau absorbant formant la couche (2) dite  
absorbante dudit emballage et un élément (3) de structure  
doublant ladite couche (2) absorbante.

Cet élément (3) de structure se présente, avant mise en  
volume, sous forme d'un flan (4) en un matériau en feuille  
rigide découpé et muni de lignes (5) de pliage et, après mise  
en volume par pliage, sous forme d'un bac avec un fond et  
une paroi latérale périphérique, ledit bac délimitant une  
cavité ouverte par le dessus, l'intérieur dudit bac étant  
revêtu au moins partiellement de la couche (2) absorbante.



FR 3 029 509 - A1



La présente invention concerne un emballage notamment pour fleurs coupées.

Elle concerne plus particulièrement, un emballage comprenant une feuille en  
5 un matériau absorbant formant la couche dite absorbante dudit emballage et  
un élément de structure doublant ladite couche absorbante.

Un tel emballage est connu comme l'illustre le brevet EP 0.625.117. Cet  
emballage permet le transport de fleurs coupées dans de bonnes conditions,  
10 l'eau étant retenue pendant le transport par le matériau absorbant qui permet  
de maintenir les fleurs dans un environnement approprié à leur survie.

Toutefois, lorsque cet emballage est destiné à être offert, la présentation du  
bouquet est généralement peu esthétique et l'ensemble ne se tient pas.

15

Un but de la présente invention est donc de proposer un emballage du type  
précité dont la conception permet d'améliorer la présentation et la tenue à l'état  
dressé des produits, notamment des fleurs coupées emballées à l'aide dudit  
emballage.

20

A cet effet, l'invention a pour objet un emballage notamment pour fleurs  
coupées, ledit emballage comprenant une feuille en un matériau absorbant  
formant la couche dite absorbante dudit emballage et un élément de structure  
doublant ladite couche absorbante,  
25 caractérisé en ce que cet élément de structure se présente, avant mise en  
volume, sous forme d'un flan en un matériau en feuille rigide découpé et muni  
de lignes de pliage et, après mise en volume par pliage, sous forme d'un bac  
avec un fond et une paroi latérale périphérique, ledit bac délimitant une cavité  
ouverte par le dessus, l'intérieur dudit bac étant revêtu au moins partiellement  
30 de la couche absorbante.

Grâce à cette conception de l'emballage, il en résulte une présentation

améliorée de l'emballage sans nuire à la facilité d'utilisation dudit emballage, la mise en volume de l'emballage pouvant s'opérer par simple positionnement de l'emballage sur un trou percé d'une table puis enfoncement de l'emballage à l'intérieur dudit trou, le bouquet de fleurs étant placé à la verticale dudit trou.

5

De préférence, le flan comprend une partie centrale formant fond du bac et des volets reliés par une ligne de pliage à la partie centrale pour former des facettes de la paroi latérale du bac après mise en volume de l'élément de structure, chaque volet étant relié à un volet adjacent par une partie de flan  
10 formant une paroi à soufflet, à l'intérieur du volume du bac délimité par lesdits volets, après mise en volume de l'élément de structure.

La présence de parois à soufflet à l'intérieur du volume du bac délimité par les volets permet d'augmenter la surface de contact de la couche absorbante avec  
15 les fleurs coupées améliorant ainsi l'efficacité de la couche absorbante.

De préférence, l'emballage comprend des moyens de maintien en volume du bac.

20 De préférence, au moins une partie desdits moyens de maintien est formée par un lien de serrage rapporté.

Dans un mode de réalisation de l'invention, l'emballage comprend une feuille supplémentaire formant avec la couche absorbante les éléments d'un sandwich  
25 à l'intérieur duquel l'élément de structure est inséré.

Dans ce mode de réalisation, de préférence, la feuille supplémentaire est imperméable à l'eau.

30 De préférence, la feuille supplémentaire s'étend au-delà du contour du flan constitutif de l'élément de structure pour permettre, parallèlement à la mise en volume du flan, un relevage de la feuille supplémentaire avec une partie de la

feuille supplémentaire formant, au-dessus de l'ouverture de la cavité du bac, une enveloppe apte à entourer les tiges de fleurs coupées plongeant dans le bac. Ladite enveloppe est apte à être maintenue en position à l'aide de la partie des moyens de maintien formée par un lien de serrage rapporté, ce lien  
5 de serrage rapporté étant apte à entourer ladite enveloppe.

De préférence, la couche absorbante et l'élément de structure sont solidarisés l'un à l'autre par collage.

10 De préférence, dans un mode de réalisation de l'invention, au moins une partie des moyens de maintien en volume du bac est réalisée d'une seule pièce avec l'élément de structure.

Dans ce mode de réalisation, de préférence, la partie des moyens de maintien  
15 en volume du bac réalisée d'une seule pièce avec l'élément de structure affecte la forme de languettes disposées dans le prolongement des volets du flan, chaque languette étant munie à sa base, dans sa zone de raccordement au volet associé, d'au moins une encoche. La partie des moyens de maintien formée par un élément de serrage est apte à s'insérer à l'intérieur de cette  
20 encoche.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

25 La figure 1 représente une vue en perspective d'un emballage pour fleurs coupées conforme à l'invention à l'état mis en volume et maintenu en volume ;

La figure 2 représente une vue en perspective en position éclatée des éléments le constituant d'un emballage conforme à l'invention ;

30

La figure 3 représente une vue de face de la figure 2 ;

4

La figure 4 représente une vue de dessus d'un emballage conforme à l'invention à l'état à plat ;

La figure 5 représente une vue en perspective de l'élément de structure au cours de sa mise en volume ;

La figure 6 représente une vue en perspective de l'élément de structure à l'état mis en volume ;

La figure 7 représente une vue de face de l'élément de structure de la figure 6 ;

La figure 8 représente une vue de dessus de l'élément de structure de la figure 6 ;

La figure 9 représente une vue de dessus à plat d'une autre forme de réalisation d'un élément de structure conforme à l'invention ;

La figure 10 représente une vue en perspective de l'élément de structure de la figure 9 à l'état mis en volume ;

20

La figure 11 représente une vue à plat d'un autre mode de réalisation d'un élément de structure conforme à l'invention ;

Les figures 12 et 13 représentent des vues en perspective de dessus de l'élément de structure de la figure 11 à l'état mis en volume.

25

Comme mentionné ci-dessus, l'invention a pour objet un emballage 1 plus particulièrement destiné au conditionnement de fleurs coupées, notamment en vue de leur transport par des services, tels que des services postaux.

30

Cet emballage 1 comprend une feuille souple en un matériau absorbant formant la couche 2 dite absorbante dudit emballage. Dans les exemples

représentés, cette feuille souple est formée d'un complexe intégrant du coton ou du papier buvard.

L'emballage 1 comprend encore un élément 3 de structure doublant ladite  
5 couche 2 absorbante. Cet élément 3 de structure se présente, avant mise en volume, sous forme d'un flan 4 en un matériau rigide découpé et muni de lignes 5 de pliage. Cet élément de structure peut, par exemple, être formé d'un flan de carton ou d'un flan de matière de synthèse.

10 Après mise en volume par pliage, cet élément 3 de structure se présente sous forme d'un bac 6 avec un fond 61 et une paroi 62 latérale périphérique. Le bac 6 délimite une cavité ouverte par le dessus. L'intérieur du bac 6 est revêtu au moins partiellement de la couche 2 absorbante.

15 Le bac 6 est un bac polygonal comme l'illustrent les figures où un bac parallélépipédique et un bac hexaédrique ont été représentés.

Indépendamment de la forme finale du bac, le flan 4 comprend une partie 41  
centrale formant fond du bac et des volets 42 reliés par une ligne 5 de pliage à  
20 la partie 41 centrale pour former des facettes 621 de la paroi 62 latérale du bac après mise en volume de l'élément 3 de structure.

La partie 41 centrale peut être hexagonale dans le cas d'un bac final hexaédrique ou carrée dans le cas d'un bac final parallélépipédique. Le  
25 contour de la partie centrale est donc généralement de même forme que la forme finale du bac.

Chaque côté de la partie 41 centrale formant fond est relié par une ligne 5 de pliage à un volet 42. Il y a donc six volets 42 dans le cas d'un fond hexagonal  
30 et quatre volets 42 dans le cas d'un fond carré.

Les volets 42 s'étendent sensiblement à angle droit de la partie 41 centrale à

l'état de mise en volume du flan de sorte que la partie 41 centrale forme le fond 61 du bac 6 tandis que les volets 42 forment chacun une facette 621 de la paroi 62 latérale périphérique du bac.

- 5 Chaque volet 42 est relié à un volet 42 adjacent par une partie 43 de flan de forme triangulaire qui forme une paroi 622 à soufflet à l'intérieur du volume du bac délimité par lesdits volets 42 après mise en volume de l'élément 3 de structure.
- 10 Cette partie 43 de flan triangulaire est munie d'une ligne de pliage le long de la médiane ou médiatrice du triangle formé par ladite partie.

Cette partie 43 de flan triangulaire est séparée des volets 42 qui l'encadrent par une ligne 5 de pliage. Les côtés du polygone formant le contour du flan  
15 sont donc formés alternativement par un volet et par une partie de flan triangulaire.

Ainsi, le flan présente un contour octogonal pour un bac final parallélépipédique et un contour dodécagonal pour un bac final hexagonal.

20

Au final, le bac 6 hexagonal comporte donc six parois 622 à soufflets et six facettes 621, tandis que le bac 6 parallélépipédique comporte quatre parois 622 à soufflets et quatre facettes 621.

- 25 La présence de parois 622 à soufflets permet d'augmenter la surface de la couche 2 absorbante en contact avec les fleurs coupées sans nuire à la tenue de l'ensemble.

L'emballage comprend encore des moyens 7 de maintien en volume du bac  
30 dont au moins une partie est formée par un lien 10 de serrage rapporté, ce lien de serrage étant généralement élastiquement déformable.

Dans les exemples représentés aux figures 1 à 4 qui correspondent à un premier mode de réalisation de l'invention, l'emballage 1 comprend une feuille 11 supplémentaire imperméable à l'eau formant, avec la couche absorbante, les éléments d'un sandwich à l'intérieur duquel l'élément 3 de structure est  
5 inséré. Cette feuille 11 supplémentaire est, par exemple, une feuille en polypropylène qui forme, en outre, un élément de décor du bac après mise en volume.

De préférence, la couche 2 absorbante et l'élément 3 de structure sont  
10 solidarisés l'un à l'autre par collage. De même, l'élément 3 de structure est solidarisé par collage à la feuille 11 supplémentaire.

Bien évidemment, un mode de réalisation où la couche 2 absorbante, l'élément 3 de structure et la feuille 11 supplémentaire sont simplement superposés sans  
15 être rendus solidaires l'un de l'autre est également envisageable.

Dans l'exemple représenté, l'élément 3 de structure et la couche 2 absorbante se superposent parfaitement car ils sont de même forme et de même dimension. Par contre, la feuille 11 supplémentaire s'étend au-delà du contour  
20 du flan plat constitutif de l'élément 3 de structure pour permettre, parallèlement à la mise en volume du flan 4, un relevage de la feuille supplémentaire avec une partie de la feuille 11 supplémentaire formant, au-dessus de l'ouverture de la cavité du bac, une enveloppe apte à entourer les tiges de fleurs 20 coupées  
25 plongeant dans le bac, ladite enveloppe étant apte à être maintenue en position à l'aide de la partie des moyens 7 de maintien formée par un lien 10 de serrage rapporté, ce lien 10 de serrage rapporté étant apte à entourer ladite enveloppe.

Ce maintien est représenté à la figure 1 où la feuille 11 supplémentaire a été  
30 représentée transparente pour montrer l'élément de structure sous ladite feuille 11.

La mise en volume de cet emballage peut s'effectuer de manière extrêmement aisée. Il existe, en effet, des tables munies d'un trou traversant, ce trou étant entouré d'un lien 10 de serrage élastiquement déformable retenu par des pinces.

5

Le trou de la table peut lui-même être partiellement rempli d'une plateforme munie de moyens d'aspiration. L'emballage est posé à plat sur ledit trou de la table en venant en recouvrement de la surface appelée plage jouxtant ledit trou. L'emballage est retenu en position par les moyens d'aspiration. Un  
10 bouquet de fleurs est amené à la verticale du trou de la table et centré sur l'emballage. La plateforme s'abaisse, en général par enfoncement de l'emballage dans le trou pour l'obtention d'une mise en volume de l'emballage tel que mentionné ci-dessus.

15 Une fois la mise en volume terminée, le lien de serrage élastique est relâché par les pinces et vient entourer ladite enveloppe.

L'emballage 1, objet de l'invention, peut être également dépourvu de feuille 11  
20 supplémentaire. Dans ce cas, le flan de l'élément 3 de structure est en un matériau en feuille imperméable à l'eau.

Dans le cas d'un élément de structure réalisé par un flan de carton, ce dernier peut, par exemple, être imperméabilisé pour le rendre étanche à l'eau.

25 Dans ce mode de réalisation, conforme aux figures 11 à 13, au moins une partie des moyens 7 de maintien en volume du bac est réalisée d'une seule pièce avec l'élément 3 de structure. Cette partie des moyens 7 de maintien en volume du bac réalisée d'une seule pièce avec l'élément 3 de structure affecte, par exemple, la forme de languettes 8 disposées dans le prolongement des  
30 volets 42 du flan. Chaque languette est munie, à sa base, dans sa zone de raccordement aux volets 42 associés, d'au moins une, en l'occurrence ici deux encoches 9 à l'intérieur desquelles la partie des moyens 7 de maintien formée

par l'élément de serrage 10 élastiquement déformable est apte à s'insérer.

Ainsi, la mise en volume s'opère à l'aide de la même table que celle décrite ci-dessus, mais le lien de serrage élastiquement déformable ne vient plus se  
5 resserrer autour de la feuille supplémentaire mais autour de l'élément de structure au niveau des encoches entre languettes et facettes ménagées au niveau de chaque languette.

Il en résulte à nouveau une présentation adéquate des fleurs coupées sans  
10 nuire à l'efficacité de la couche absorbante.

## REVENDEICATIONS

1. Emballage (1) notamment pour fleurs (20) coupées, ledit emballage (1) comprenant une feuille en un matériau absorbant formant la couche (2) dite  
5 absorbante dudit emballage et un élément (3) de structure doublant ladite couche (2) absorbante,  
caractérisé en ce que cet élément (3) de structure se présente, avant mise en volume, sous forme d'un flan (4) en un matériau en feuille rigide découpé et muni de lignes (5) de pliage et, après mise en volume par pliage, sous forme  
10 d'un bac (6) avec un fond (61) et une paroi (62) latérale périphérique, ledit bac (6) délimitant une cavité ouverte par le dessus, l'intérieur dudit bac (6) étant revêtu au moins partiellement de la couche (2) absorbante.

2. Emballage (1) selon la revendication 1,  
15 caractérisé en ce que le flan (4) comprend une partie (41) centrale formant fond du bac et des volets (42) reliés par une ligne de pliage à la partie (41) centrale pour former des facettes (621) de la paroi (62) latérale du bac après mise en volume de l'élément (3) de structure, chaque volet (42) étant relié à un volet (42) adjacent par une partie (43) de flan formant une paroi (622) à  
20 soufflet, à l'intérieur du volume du bac délimité par lesdits volets (42), après mise en volume de l'élément (3) de structure.

3. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes,  
caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (7) de maintien en volume du  
25 bac.

4. Emballage (1) selon la revendication 3,  
caractérisé en ce qu'au moins une partie desdits moyens (7) de maintien est formée par un lien (10) de serrage rapporté.  
30

5. Emballage (1) selon l'une des revendications précédentes,  
caractérisé en ce que l'emballage (1) comprend une feuille (11) supplémentaire

formant avec la couche (2) absorbante les éléments d'un sandwich à l'intérieur duquel l'élément (3) de structure est inséré.

6. Emballage (1) selon la revendication 5,  
5 caractérisé en ce que la feuille (11) supplémentaire est imperméable à l'eau.

7. Emballage (1) selon l'une des revendications 5 ou 6,  
caractérisé en ce que la feuille (11) supplémentaire s'étend au-delà du contour  
du flan constitutif de l'élément (3) de structure pour permettre, parallèlement à  
10 la mise en volume du flan (4), un relevage de la feuille supplémentaire avec  
une partie de la feuille (11) supplémentaire formant, au-dessus de l'ouverture  
de la cavité du bac, une enveloppe apte à entourer les tiges de fleurs (20)  
coupées plongeant dans le bac.

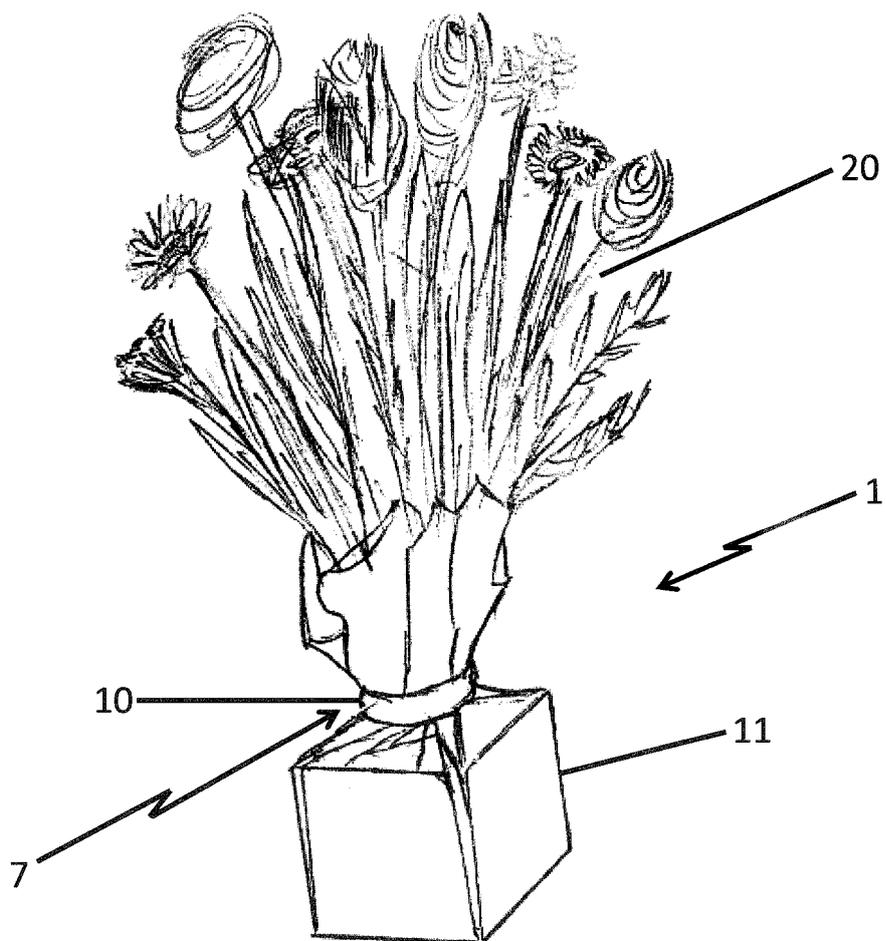
15 8. Emballage selon l'une des revendications précédentes,  
caractérisé en ce que la couche (2) absorbante et l'élément (3) de structure  
sont solidarisés l'un à l'autre par collage.

9. Emballage (1) selon l'une des revendications 3 ou 4,  
20 caractérisé en ce qu'au moins une partie des moyens (7) de maintien en  
volume du bac est réalisée d'une seule pièce avec l'élément (3) de structure.

10. Emballage (1) selon la revendication 9, prise en combinaison avec la  
revendication 2,  
25 caractérisé en ce que la partie des moyens (7) de maintien en volume du bac  
réalisée d'une seule pièce avec l'élément (3) de structure affecte la forme de  
languettes (8) disposées dans le prolongement des volets (42) du flan, chaque  
languette (8) étant munie à sa base, dans sa zone de raccordement au volet  
(42) associé, d'au moins une encoche (9).

1/7

FIG 1



2/7

FIG 2

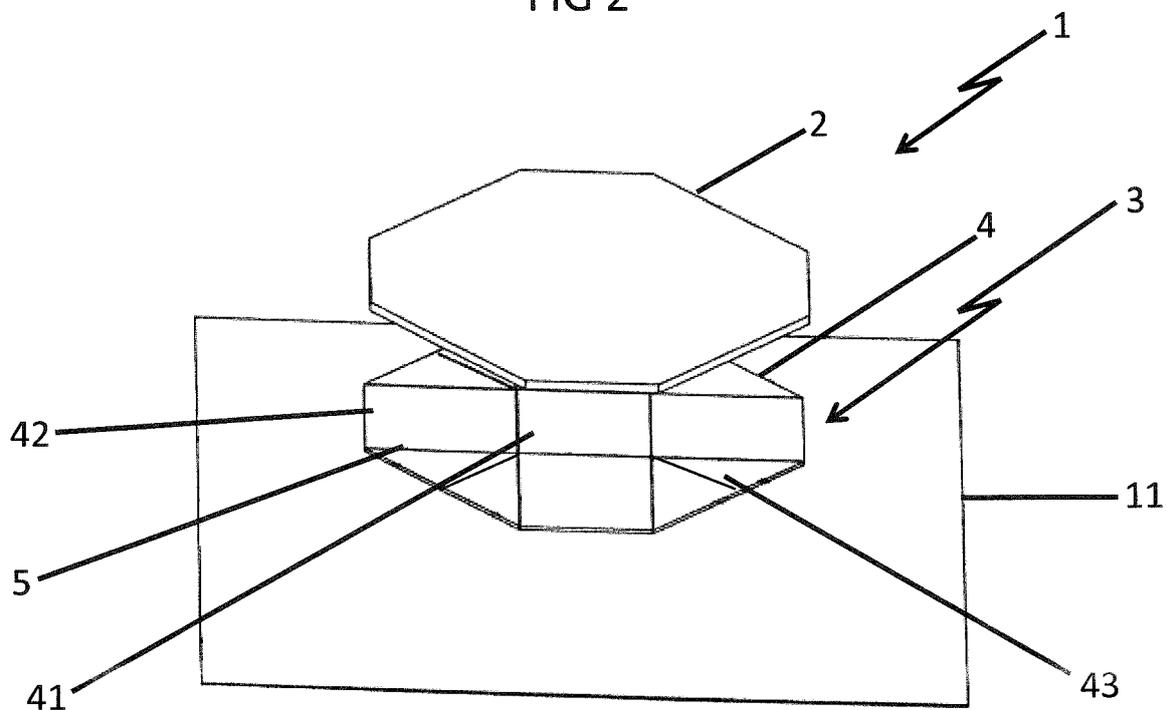
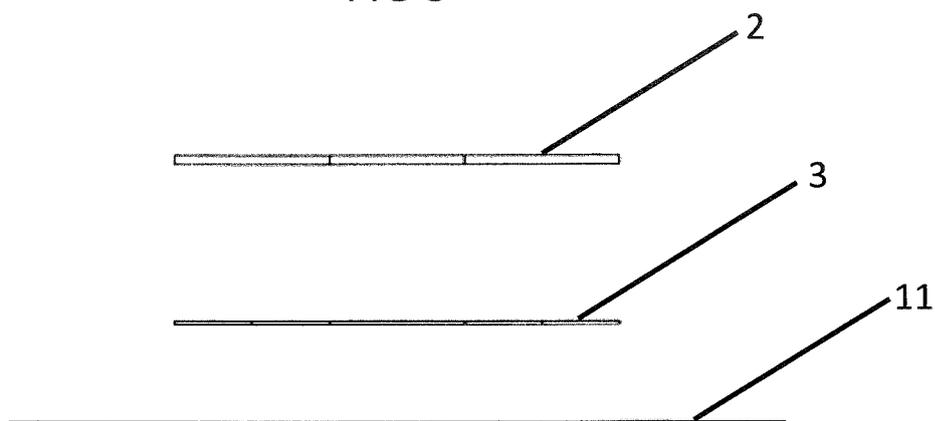


FIG 3



3/7

FIG 4

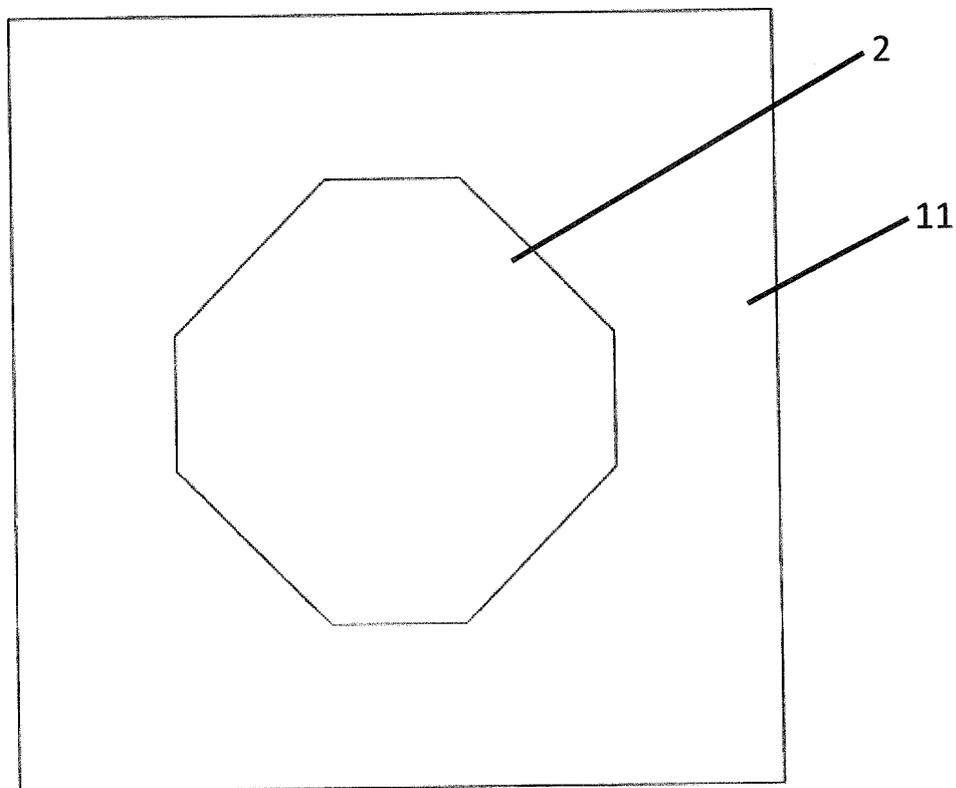
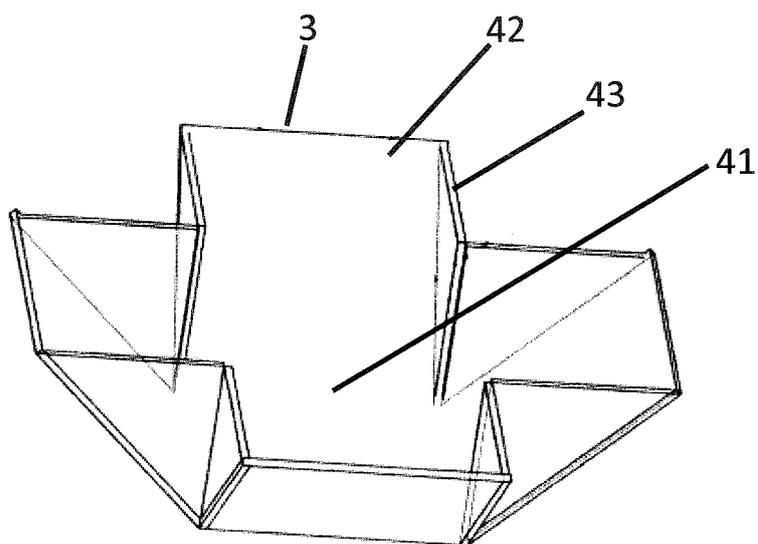


FIG 5



4/7

FIG 6

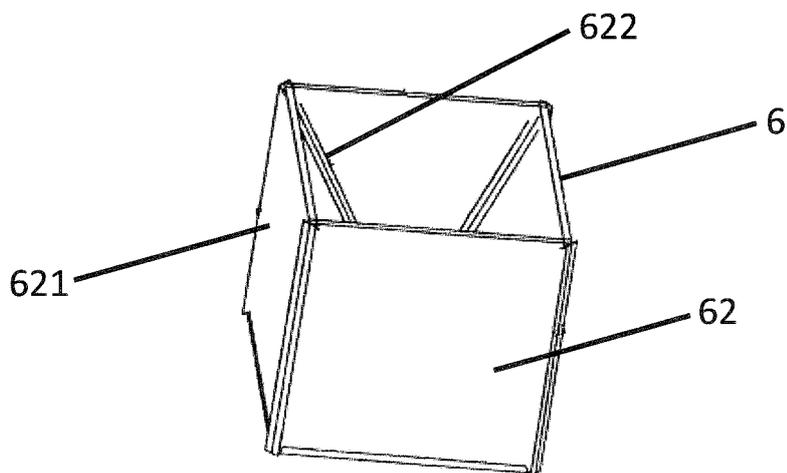


FIG 7

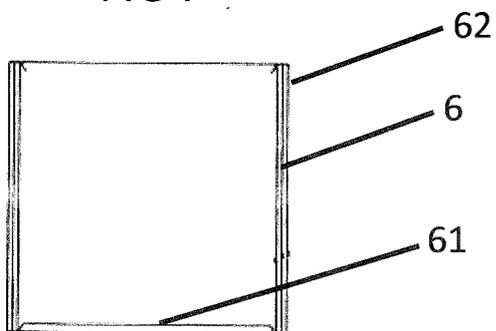
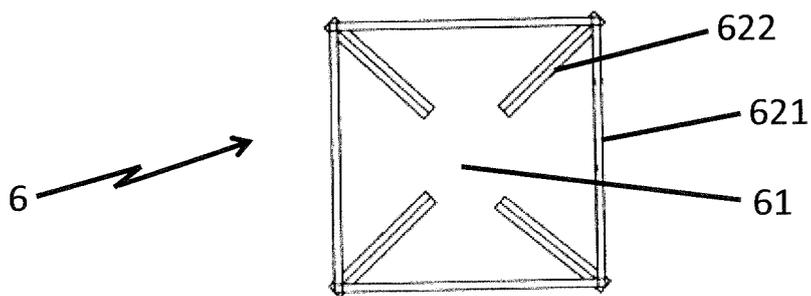


FIG 8



5/7

FIG 9

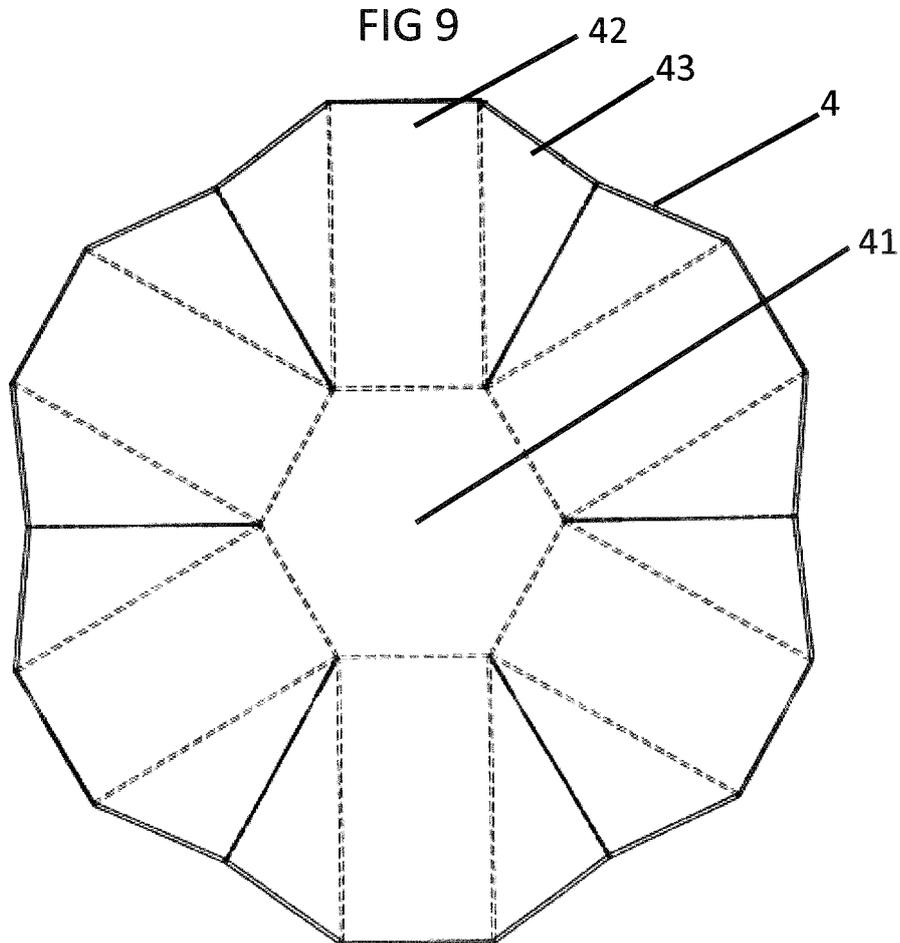
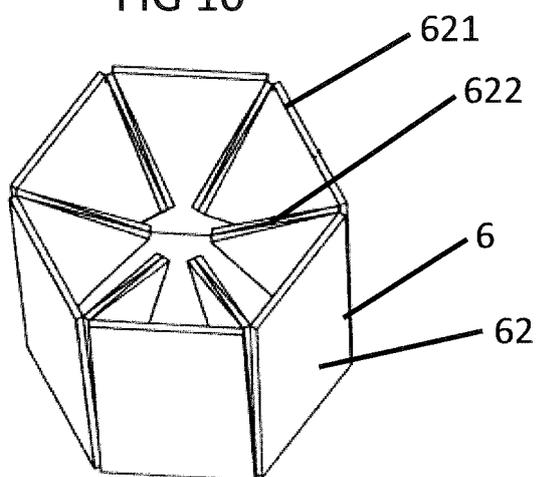
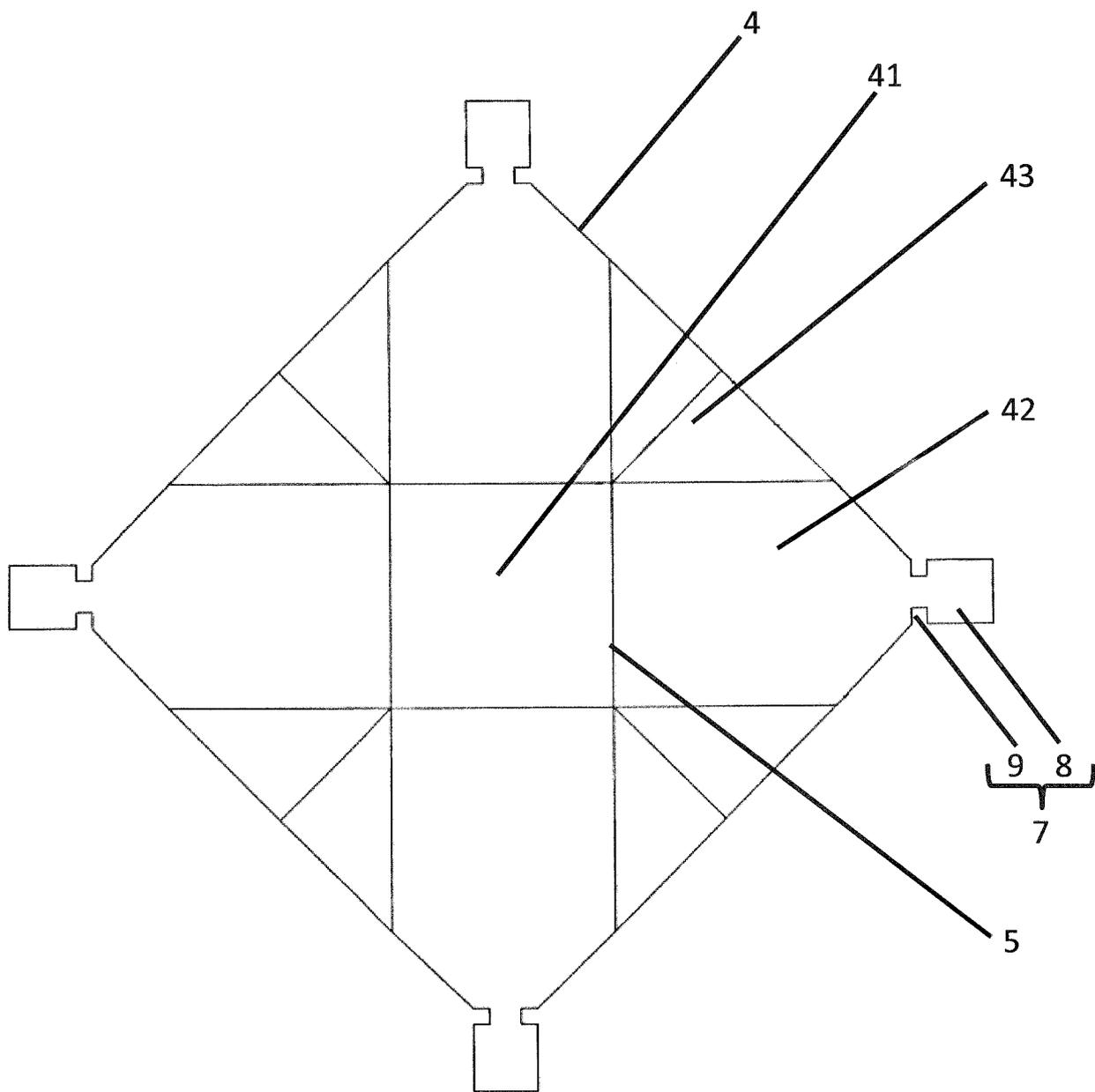


FIG 10



6/7

FIG 11



7/7

FIG 12

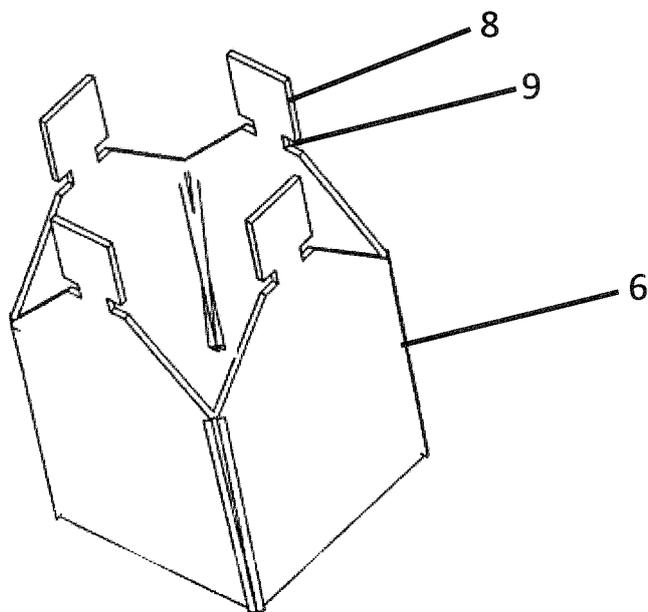
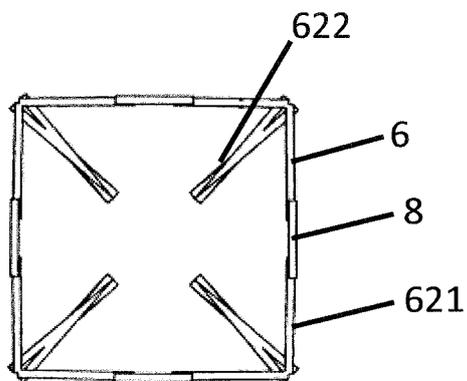


FIG 13




**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**
N° d'enregistrement  
nationalétabli sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la rechercheFA 804815  
FR 1461960

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 24 27 263 A1 (ESSELTEPACK AB) 23 janvier 1975 (1975-01-23)	1	B65D85/50 A47G7/06 A01G5/06
A	* le document en entier *	2-10	
X	WO 2004/045971 A2 (DS SMITH UK LTD [GB]; WONNACOTT ROGER JOSEPH [GB]) 3 juin 2004 (2004-06-03)	1	
A	* le document en entier *	2-10	
X	FR 2 685 906 A1 (SCA EMBALLAGE FRANCE [FR]) 9 juillet 1993 (1993-07-09)	1	
A	* le document en entier *	2-10	
X	FR 2 764 864 A1 (VAUZELLE JEAN MARIE [FR]) 24 décembre 1998 (1998-12-24)	1	
A	* le document en entier *	2-10	
A	DE 20 2011 106022 U1 (WENZ THIESER GBR VERTRETUNGSBERECHTIGTER GESELLSCHAFTER HERR JUERGEN W) 30 novembre 2011 (2011-11-30)	1-10	
A	* le document en entier *		
A	US 3 119 494 A (ROSENSTIEL LEWIS S) 28 janvier 1964 (1964-01-28)	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) B65D
A	* le document en entier *		
A	EP 2 243 724 A1 (ERNST SCHAUSBERGER & CO GES M [AT]) 27 octobre 2010 (2010-10-27)	1-10	
A	* le document en entier *		
A	FR 958 062 A (ERNST LANDOLT) 3 mars 1950 (1950-03-03)	1-10	
A	* le document en entier *		
A	US 2014/231494 A1 (YANG STEVEN SONG [US]) 21 août 2014 (2014-08-21)	1-10	
A	* le document en entier *		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 juillet 2015		Ngo Si Xuyen, G	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1461960 FA 804815**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-07-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2427263	A1	23-01-1975	DE 2427263 A1	23-01-1975
			SE 385458 B	05-07-1976
-----				
WO 2004045971	A2	03-06-2004	AT 391082 T	15-04-2008
			AU 2003283611 A1	15-06-2004
			CA 2506861 A1	03-06-2004
			DE 60320140 T2	20-05-2009
			EP 1578672 A2	28-09-2005
			ES 2303908 T3	01-09-2008
			US 2006151584 A1	13-07-2006
			WO 2004045971 A2	03-06-2004
-----				
FR 2685906	A1	09-07-1993	AUCUN	
-----				
FR 2764864	A1	24-12-1998	AUCUN	
-----				
DE 202011106022	U1	30-11-2011	AUCUN	
-----				
US 3119494	A	28-01-1964	CH 408770 A	28-02-1966
			DK 101963 C	14-06-1965
			GB 943614 A	04-12-1963
			US 3119494 A	28-01-1964
-----				
EP 2243724	A1	27-10-2010	EP 2243724 A1	27-10-2010
			RU 2010115739 A	27-10-2011
-----				
FR 958062	A	03-03-1950	CH 247579 A	15-03-1947
			FR 958062 A	03-03-1950
-----				
US 2014231494	A1	21-08-2014	AUCUN	
-----				